

**Compte Rendu du Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Châtillon-Coligny du 23 septembre 2009 à 19h00 à la
Salle du Conseil de la Mairie de St Maurice sur Aveyron :**

Présents :	Commune de AILLANT S/ MILLERON :	Mme PASQUET, M. LEFEBVRE (supplée Mme CHAPUIS)
	Commune de LA CHAPELLE S/ AVEYRON :	MM. GRANDPIERRE et CHEVALLIER
	Commune de LE CHARME :	Mme ROBINEAU (pouvoir de Mme DESHAYES)
	Commune de CHATILLON-COLIGNY :	MM. LOISEAU et ROUX
	Commune de CORTRAT :	Mme BEZILLES, M. LINARD (supplée M. BANNERY)
	Commune de DAMMARIE SUR LOING :	MM. POIRIER et PETIDEMANGE
	Commune de MONTBOUY :	MM. BOSCARDIN et M. KUNTZ
	Commune de MONTCRESSON :	M. PEGUY
	Commune de NOGENT s/ VERNISSON :	Mme PIOT, M. GODSCHEIDER (supplée M. CAMAL)
	Commune de PRESSIGNY LES PINS :	MM. OVYN et RAIGNEAU (supplée M. NICOLAS)
	Commune de STE GENEVIEVE DES BOIS :	Mme PEOT, M. BAILLET
	Commune de ST MAURICE S/ AVEYRON :	Mme MERLIN, M. PERDEREAU

Absents : Mmes ANGEVIN, CHAPUIS (supplée par M. LEFEBVRE), DESHAYES (pouvoir à Mme ROBINEAU), MM. BANNERY (supplé par M. LINARD), CAMMAL (supplé par M. GODSCHEIDER) et NICOLAS (supplé par M. RAIGNEAU).

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 10 septembre 2009

Secrétaire de séance : M. LOISEAU

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
2. Demandes d'Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
3. Actualisation du montant des loyers des appartements de la Communauté de Communes ;
4. Création d'une régie de recettes pour les règlements liés à la location de l'Espace Colette ;
 5. Modification des tarifs de location de l'Espace Colette ;
 6. Modification des tarifs des Bassins d'Apprentissage Fixes ;
 7. Modification des compétences et du règlement SPANC ;
8. Questions diverses.

1. Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

M. le Président présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport porte sur l'exercice 2008 et fait état des activités des syndicats compétents pour ce service public (le SMICTOM et le SYCTOM).

Mme PASQUET, déléguée de la Communauté de Communes au SMICTOM, informe que le Syndicat travaille actuellement sur la mise en place de la redevance spéciale dont seront bientôt redevables toutes les collectivités et établissements publics.

Mme MERLIN indique que la Mairie de St Maurice sur Aveyron ne fait enlever les déchets que de ses services techniques. Mme PIOT, déléguée de la Communauté de Communes au SMICTOM, précise que la Commune de St Maurice sur Aveyron sera, à ce titre, redevable de la redevance spéciale.

2. Demandes d'Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Trois entreprises ont sollicité auprès de la Communauté de Communes une exonération du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2010. Il s'agit de l'entreprise C.A.P.L. SA domiciliée sur la Commune de Pressigny les Pins, de l'entreprise PBM, propriétaire d'un bâtiment à usage commercial sur la Commune de Ste Geneviève des Bois et de la Société ETAC située à Châtillon-Coligny.

Les trois entreprises n'utilisent pas le service de collecte et de traitement du SMICTOM et ont fourni les justificatifs relatifs aux services utilisés pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets.

Aussi, au vu de ces justificatifs et conformément à l'article 1521-III-2 du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer les trois entreprises du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2010.

3. Actualisation du montant des loyers des appartements de la Communauté de Communes :

M. le Président rappelle que comme chaque année, il convient de procéder à la réévaluation du montant des loyers de ses appartements situés au n°12, 14 et 14 bis du Faubourg du Puyrault sur la Commune de Châtillon-Coligny.

Aussi, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'appliquer au montant de ces loyers une augmentation de 2 %, arrondi à l'euro le plus proche, et ce, à la date du 1^{er} décembre 2009.

4. Création d'une régie de recettes pour les règlements liés à la location de l'Espace Colette :

Dans le cadre de la gestion des locations de l'Espace Colette, la Communauté de Communes est amenée à encaisser des paiements par chèques ou en espèces. Aussi, afin de faciliter la prise en charge de ces paiements, M. le Président propose de mettre en place une régie de recettes.

Ceci exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement des règlements liés aux locations de l'Espace Colette.

5. Modification des tarifs de location de l'Espace Colette :

M. le Président propose de modifier les tarifs de l'Espace Colette lesquels n'ont pas été réévalués depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette réévaluation peut en outre être l'occasion de réajuster des tarifs qui dans la pratique se sont avérés plus ou moins cohérents ainsi que de créer des nouveaux tarifs (par exemple, un tarif pour une location d'une durée de 3 jours).

M. le Président précise que compte tenu du nombre important de réservations déjà effectuées pour l'année 2010, ces tarifs ne s'appliqueraient que pour les réservations enregistrées à compter du 1^{er} octobre 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs de l'Espace Colette applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, comme suit :

Pour les résidents (particuliers, organismes, entreprises...) de la Communauté de Communes :	Tarifs
½ journée (matin ou après midi)	100 €
1 jour	220 €
2 jours	370 €
3 jours	500 €
Pour les associations installées sur le territoire de la Communauté de communes :	2 réservations gratuites par an (au-delà, application des tarifs résidents)
Pour les résidents (particuliers, associations, organismes...) hors Communauté de Communes :	Tarifs
½ journée (matin ou après midi)	200 €
1 jour	440 €
2 jours	650 €
3 jours	800 €
Vaisselle cassée ou disparue (par unité) :	tarifs de remboursement (tarifs unitaires)
Assiettes – verres	2 €
Couverts	1 €
Plateaux – saladiers - plats	10 €
Cautions :	Montants
Caution	500 €
Caution pour le ménage	200 €

6. Modification des tarifs des Bassins d'Apprentissage Fixes :

M. le Président propose de réévaluer les tarifs d'accès aux Bassins d'Apprentissage Fixes, lesquels n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2008.

Après délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs d'accès aux Bassins d'Apprentissage Fixes applicables au 1^{er} janvier 2010 comme suit :

	Châtillon-Coligny	St Maurice sur Aveyron
Ticket individuel – Enfants <16 ans	1,00 €	1,00 €
Ticket individuel – Adultes	1,60 €	1,60 €
Carte 10 entrées – Enfants <16ans	8,00 €	8,00 €
Carte 10 entrées – Adultes	13,00 €	13,00 €
Carte 10 séances (cours) – Enfants <16ans	13,00 €	
Abonnement annuel – Adultes	42,00 €	
Entrée scolaire (écoles hors canton) – par enfant et par séance	1,90 €	1,90 €

7. Modification des compétences et du règlement du SPANC :

Au cours des derniers mois, les Communes membres de la Communauté de Communes ont décidé de transférer à cette dernière la compétence « réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif ».

Aussi et afin de pouvoir mettre en œuvre cette compétence, pour laquelle d'importants financements ont été obtenus auprès de l'Agence de l'Eau, il faut que celle-ci soit confiée au SPANC. Cette prise de compétence par le SPANC entraînerait également une modification des articles 15, 19, 20 et 32 du règlement du SPANC.

Ceci exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de confier la Compétence « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » au SPANC de la Communauté de Communes et approuve la modification du règlement du SPANC de la Communauté de Communes.

M. le Président indique que la prochaine campagne de diagnostics des Installations d'assainissement non collectif existantes aura lieu sur la Commune de Nogent sur Vernisson dans les tous prochains mois.

8. Questions diverses :

➤ Étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une opération d'amélioration de l'habitat :

La réalisation de l'étude a été confiée, après consultation, à l'UDAH-PACT du Loiret, et ce, pour un montant de 24 765,00 € H.T. Pour le financement de cette étude, la Communauté de Communes devrait être subventionnée à hauteur de 16 % par le Conseil Général et de 35 % par l'ANAH.

Le suivi de l'étude sera assuré par un comité de pilotage composé de cinq élus de la Communauté de Communes, d'un représentant de l'ANAH et d'un représentant du Conseil Général. La 1^{ère} réunion du comité de pilotage, marquant le démarrage de l'étude, a eu lieu le 09 septembre dernier.

L'étude se déroulera en 2 phases, une phase de diagnostic du territoire suivi d'une phase d'étude pré-opérationnelle, et fera largement appel aux acteurs locaux du logement et de l'immobilier (Maires, services sociaux, notaires, agents immobiliers, propriétaires, propriétaires bailleurs sociaux ou non...).

Mme PIOT, Présidente de la commission « aménagement et logement » indique que l'UDAH-PACT prendra prochainement contact avec chaque Maire afin d'échanger sur la situation du logement dans les Communes.

➤ Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : M. LOISEAU informe que la Commune de Châtillon-Coligny travaille actuellement sur la mise en place d'un contrat de ce type et qu'à cet effet la Commune est prête à s'associer avec ses homologues du Canton qui le souhaitent. Mme MERLIN, Mme PIOT et M. POIRIER se déclarent intéressés.

M. le Président propose qu'une réunion des Maires du Canton soit organisée afin d'aborder ce sujet ainsi que d'autres thèmes, comme le renouvellement des conventions d'ATESAT.

➤ **Création des zones d'activités « Les Haies de Châtillon » à Montcresson et « Les Rosses » à St Maurice sur Aveyron :**

Les différents marchés relatifs à la réalisation des travaux de viabilisation des deux zones d'activités ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Voirie / Assainissement :	Entreprise R. VAUVELLE :	301 011,92 € H.T.
- Eau potable :	Entreprise R. VAUVELLE :	21 716,00 € H.T.
- Electricité / Eclairage :	INEO Réseaux Centre :	48 895,00 € H.T.
- Alimentation électrique :	ERDF :	59 097,93 € H.T.
- Espaces verts :	SAUVEGRAIN Paysages :	24 680,50 € H.T.
- Coordination SPS :	OUEST COORDINATION :	1 237,50 € H.T.

Pour le financement de ces travaux, la Communauté de Communes s'est vue attribuée des subventions du Conseil Général du Loiret, à hauteur de 30 %, et de la Préfecture du Loiret, à hauteur de 25 %.

Les travaux devraient débuter fin octobre sur la zone d'activités "Les Rosses" et fin novembre sur la zone d'activités "Les Haies de Châtillon". La fin des travaux est prévue pour le mois de mars de l'année 2010.

M. GRANDPIERRE indique également les montants qui devront être remboursés par les Communes et Syndicats compétents dans le cadre de la rétrocession des équipements communs des zones d'activités. A ce titre, M. PEGUY informe le Conseil Communautaire que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Montcresson ne pourra pas se voir rétrocéder ces équipements, car leur réalisation reste de la compétence communale.

➤ **Travaux de renforcement des voiries - programme 2009 :** M. le Président indique que le marché arrive à son terme et qu'une réception des travaux sera organisée au début du mois d'octobre.

Pour ce qui est des problèmes régulièrement rencontrés au cours des travaux ces dernières années (dégradation trop rapide du bitume fluxé, absence de calcaire sur les bas-côtés...), ils feront l'objet d'une réflexion en commission « voirie et éclairage public » dans les prochains mois. A ce sujet, M. BOSCARDIN indique que les problèmes d'importants dénivelés d'accotements rencontrés Route de Benne n'ont jamais fait l'objet d'une intervention malgré ses demandes répétées et la dangerosité de la situation.

Mme MERLIN, M. LOISEAU, M. POIRIER et M. PETITDEMANGE regrettent que l'entreprise ne les ait pas prévenus lors de ses interventions sur site, contrairement à l'année précédente.

➤ **Travaux d'entretien des voiries - programme 2009 :** M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un marché à bons de commandes. En conséquence, les Communes ayant des besoins d'intervention (point à temps, arasements, curages de fossés ou pontages de fissure) doivent en informer la Communauté de Communes qui programmera, au vu des demandes, une intervention de l'entreprise attributaire.

M. POIRIER indique que les travaux de point à temps réalisés sur la Commune de Dammarie sur Loing ont été mal exécutés.

➤ **Etude en vue de la création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) :**

Le déroulement de l'étude se poursuit et entre dans sa phase décisionnelle. A cet effet, le comité de pilotage de suivi de l'étude a décidé de soumettre les secteurs de ZDE présentés lors des réunions publiques à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes concernées, à savoir sur le Canton de Châtillon-Coligny, les Communes de Cortrat, Pressigny les Pins, Montcresson et Ste Geneviève des Bois.

Il va donc être demandé à ces Communes de se prononcer pour ou contre le projet de ZDE, et ce, avant le 15 décembre 2009. Ensuite et sur la base des décisions des Conseils Municipaux, un projet définitif de ZDE sera soumis à l'approbation des Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes qui, à cette occasion, se prononceront également sur le dépôt, auprès du Préfet, du dossier de demande de ZDE.

Mme PEOT demande si le comité de pilotage a tenu compte de la délibération du Conseil Municipal de Ste Geneviève des Bois décidant un éloignement des éoliennes d'au moins 1200 mètres des habitations. M. le Président indique que cette délibération n'a pas à être prise en compte dans le cadre du dossier de ZDE, car elle ne s'impose qu'aux éventuels futurs déposants d'un permis de construire.

Mme BEZILLES souhaite savoir quelles seront les retombées financières pour les communes qui recevront des éoliennes sur leur territoire. M. le Président indique qu'au vu de la réglementation actuelle, donc du régime de la taxe professionnelle, les ressources fiscales générées par l'éolien seraient perçues par la

Communauté de Communes. Néanmoins, la Communauté de Communes a la possibilité de décider de reverser tout ou partie de ces ressources fiscales aux Communes d'implantation des parcs éoliens. Quoi qu'il soit, ce point ne pourra être éclairci que lorsque la nouvelle réglementation sera en vigueur.

M. POIRIER demande, si à l'instar de ce qui s'est passé dans certaines Communes du Département de l'Yonne, il pourrait être organisé sur le canton un referendum local.

M. LOISEAU indique que cette démarche pourrait être organisé par et sur les Communes concernées.

M. le Président invite les Communes concernées par le projet de ZDE à faire part de leurs remarques et de leurs interrogations dans le cas où elles rencontreraient des difficultés à se prononcer sur la question posée. Il indique également que tous les Conseillers Municipaux du Canton seront destinataires dans les prochains jours d'un document d'information sur les ZDE, document réalisé par les membres du comité de pilotage de suivi de l'étude.

➤ **Villas EDENIALES** : M. le Président indique que le Conseil Général du Loiret a analysé la solution des Villas EDENIALES (hébergements en accueil familial pour les personnes âgées et handicapées) et a fait part de son intérêt pour ce projet. Néanmoins et avant toute mise en œuvre, un approfondissement de la solution devra être réalisé ainsi qu'une étude précise des besoins du territoire.

➤ **Mme PEOT** demande si la Communauté de Communes dispose d'informations nouvelles sur le devenir du site industriel SILLFOX à Châtillon-Coligny et sur la reprise de l'entreprise V2MED par la société V2PHARM.

M. le Président indique que différentes solutions de réutilisation du site SILLFOX sont actuellement à l'étude, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes ou sous maîtrise d'ouvrage privée. Nous devrions en savoir plus dans les prochains mois. En outre, M. le Président devrait rencontrer le PDG de V2PHARM dans les prochains jours.

➤ **M. le Président** remercie les élus de St Maurice sur Aveyron pour leur accueil et sollicite les Communes pour accueillir la prochaine séance de Conseil Communautaire. M. OVYN propose que cette séance se déroule à Pressigny les Pins.

La séance est levée à 21h20.

Affiché le 30/09/09

Le Président
Communauté de Communes
de
CHATILLON-COLIGNY
Alain GRANDPIERRE